

LCL OBLIGATIONS REVENU TRIM

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

LCL Obligations Revenu Trim est un placement dont l'objectif est de distribuer des revenus régulièrement. Il est investi principalement en obligations de la zone Euro.

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- Vous pouvez vous constituer un complément de revenus trimestriels. En souscrivant à une part, deux ou trois parts, vous pouvez ainsi obtenir une périodicité de versement respectivement trimestrielle, bimensuelle ou mensuelle.
- Ce placement est investi majoritairement en obligations d'État et d'entreprises privées jugées de « bonne qualité » par les agences de notation. En complément de la distribution, ce placement vise aussi à valoriser votre capital.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous pouvez souscrire sur LCL Obligations Revenu Trim en agence auprès de votre conseiller LCL ou sur LCL.fr.
- Vous achetez le nombre de parts correspondant au montant que vous souhaitez placer dans votre compte titres ou votre assurance vie.
- Vous pouvez revendre vos parts à tout moment. Toutefois, la durée minimale de placement recommandée est de 2 ans.
- Vous pouvez suivre votre investissement mois après mois et avoir des précisions sur de la gestion sur le site sicavetfcp.lcl.fr ou en vous adressant à votre conseiller LCL.

... / ...

Un objectif de distribution de revenus réguliers

“ VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES ”

La performance de ce placement sera-t-elle différente de celle des marchés des actions françaises et européennes ?

Oui. LCL Obligations Revenu Trim est un placement obligataire. Il ne délivrera pas la même performance qu'un placement en actions. Votre placement pourra évoluer favorablement ou défavorablement en fonction des marchés obligataires.

Puis-je sortir de ce fonds à tout moment ?

La valorisation de ce fonds est quotidienne. Vous pouvez donc sortir à tout moment et ceci sans aucuns frais autres que fiscaux. Le capital initialement investi n'est pas garanti.

Quelle est la différence entre les 3 parts de LCL Obligations Revenu Trim 3, 4 et 5 ?

La seule différence entre ces trois parts est la date de distribution des revenus. Par exemple, pour LCL Obligations Revenu Trim 3, la distribution s'effectue en février, mai, août et novembre.

Ai-je le droit de changer d'avis ?

Non, ce fonds n'est pas éligible au droit de changer d'avis du Contrat de reconnaissance.

”

RISQUES

L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation juridique (DICI). Comme tout investissement sur les marchés actions, le fonds comporte un risque inhérent à ce type de placement. Ce fonds n'offre ni promesse de performance, ni protection, ni garantie de la valeur liquidative. L'investisseur s'expose donc à un risque de perte en capital.

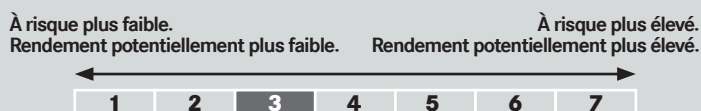
LCL OBLIGATIONS REVENU TRIM

... / ...

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Code ISIN :**
 - LCL Obligations Revenu Trim (part 3) : FR0000985244 (Distributions en février, mai, août et novembre)
 - LCL Obligations Revenu Trim (part 4) : FR0010217430 (Distributions en janvier, avril, juillet et octobre)
 - LCL Obligations Revenu Trim (part 5) : FR0010217448 (Distributions en mars, juin, septembre et décembre)
- **Date de création :**
 - Trim 3 : 25/04/1986
 - Trim 4 : 22/09/2005
 - Trim 5 : 22/09/2005
- **Nature juridique :** Fonds Commun de Placement
- **Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro
- **Durée minimale de placement recommandée :** 2 ans
- **Distribution de revenus :** Oui / Non sur décision de la société de gestion
- **Valorisation :** Quotidienne
- **Devise :** Euro
- **Société de gestion :** Amundi Asset Management
- **Disponibles dans :** Compte titres et assurance vie
- **Versements réguliers :** à partir de 30 € par mois
- **Frais courants prélevés⁽¹⁾ :** 1,11 % de l'actif net moyen
- **Frais de sortie :** Néant
- **Compte titres :**
 - **Droits d'entrée :** 1 % max
 - **Frais de tenue de compte :** 22,25 € l'an net par compte, susceptible d'évolution
- **Assurance vie**
 - **Souscription minimale initiale :** montant minimum de versement ou d'arbitrage applicable à chaque contrat d'assurance vie.
 - **Droits d'entrée :** les frais sur versement ou arbitrage sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée.

- **Niveau de risque⁽²⁾**



- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de LCL Obligations Revenu Trim est disponible en agence et/ou sur le site sicavetfcp.lcl.fr, et doit être remis à l'investisseur avant toute souscription.

Document en vigueur au 31/01/2018, susceptible de variations, est produit à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription, une recommandation ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Ce document peut faire l'objet de modifications sans préavis. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles sont indiquées en complément d'informations réglementaires et notamment de la documentation juridique disponible en agence, sur le site www.sicavetfcp.lcl.fr ou www.amf-france.org. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Distributeur : Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management au capital de 1 086 262 605 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris.

(1) Notamment : frais de gestion, de fonctionnement et commission de mouvement. Ces chiffres peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

(2) Cet indicateur synthétique de risque et de performance (issue de la directive de l'Union Européenne) est basé sur un calcul de volatilité sur 5 ans glissants. Il est compris entre 1 pour les fonds les moins risqués et 7 pour les plus volatils et peut évoluer dans le temps.